



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2023**

Le neuf février deux mille vingt-trois, sur convocation en date du 3 février 2023, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Julie Rabinand, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Jean-Claude Bonhomme, Edern Picault, Guillaume Lafaye, Emmanuel Lemercier, Sophie Maure

Pouvoirs : Soizic Leroux a donné pouvoir à Daniel Lecomte
Henriette Legal a donné pouvoir à Jean-Paul Huou
Céline Champenois a donné pouvoir à Agnès Amorim
Thibaut Onasch a donné pouvoir à Christelle Ardouin
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard
Daphnée Blay a donné pouvoir à Sophie Maure

Absentes : Adeline Masson, Elodie Sabathier

Nathalie Flauraud est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal est approuvé sans remarques à l'unanimité.

2 – ADMINISTRATION

2.1 – Dénomination d'une impasse

Monsieur Lecomte indique qu'un projet immobilier de 7 logements est en cours rue de l'Eglise avec création d'une voie en impasse pour desservir les logements.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal dénomme toute nouvelle voirie présente sur la commune. Il est proposé la dénomination « Impasse du Champ Michel » pour cette impasse, en référence à la parcelle adjacente au projet immobilier.

Les constructions seront à l'adresse 4,6 et 8 impasse du Champ Michel.

Monsieur Lemercier demande combien de stationnements sont prévus. Dans le centre, il est prévu une place de stationnement par logement. Il faudra réglementer le stationnement si les locataires ont plusieurs voitures en créant peut-être une zone bleue pour des places de parking en face de la boulangerie.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la dénomination « Impasse du Champ Michel » pour la voie créée en impasse et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

3 - FINANCES

3.1 – Rapport d’orientations budgétaires

Conformément au règlement budgétaire et financier de la commune, Monsieur Huou présente en conseil municipal un débat d’orientations budgétaires avant l’adoption du budget en mars 2023.

Ce débat fera état de la conjoncture actuelle, de la loi de finances 2023 et des projets de la commune dans ce cadre.

Au niveau du contexte économique, la croissance s’est ralentie en 2022 par rapport à 2021 autour de 2-3% et elle devrait être autour de 1% en 2023. Il y a aussi un contexte de forte inflation (5,2 % en 2022).

La loi de finances pour 2023 prend différentes mesures : suppression de la CVAE remplacée par une fraction de TVA, revalorisation des bases locatives de 7,1 %, abondement de la DGF de 320 millions d’euros et changement des critères d’attribution, mesures en faveur de maîtrise des coûts de l’énergie (filet de sécurité, amortisseur électricité), mise en place d’un « fonds vert » de 2 milliards d’euros.

Un focus est fait sur les coûts de l’énergie. Les coûts de l’électricité vont augmenter de 80 %, comme les tarifs du gaz.

Un point est fait sur la situation budgétaire de la commune avec une hypothèse de hausse en 2023 de 7% des bases locatives et de 2% des taux des taxes. Des prévisions sont présentées en recettes et en dépenses.

Madame Rabinand demande l’explication de la hausse envisagée des charges à caractère général. Monsieur Huou rappelle la hausse des coûts de l’énergie, le marché de fauchage-élagage où une petite partie a été réglée en 2022 et des augmentations sur les différentes lignes.

Pour maintenir un taux d’épargne brute autour de 10%, il est nécessaire d’augmenter les taxes de 2% par an.

Un point est également fait sur les prévisions en matière d’investissement.

Concernant l’aménagement du local du Pilory, une provision de 240 000 € est prévue au PPI et des échanges sont toujours en cours avec Centralités 44 pour qu’ils portent éventuellement le projet. Monsieur Lemercier souhaite que la commune soit prudente dans la cession de foncier en centre-bourg.

Il est toujours à noter l’incertitude sur l’issue de l’aménagement du lotissement du Chapeau aux Moines qui pourrait grever le budget investissement de la commune. Il faudrait peut-être décaler le projet du presbytère pour avoir une meilleure visibilité sur les différents projets de la commune.

Après cette présentation, le Conseil municipal prend acte du rapport d’orientations budgétaires.

3.2 – Subventions 2023

Monsieur Huou présente les subventions aux associations ci-dessous :

<u>SUBVENTIONS</u>	<u>Proposition 2023</u>
<u>Vibra'sons</u>	<u>5 000,00 €</u>
<u>Comité des Fêtes</u>	<u>1 800,00 €</u>
<u>UBCC Foot Ball</u>	<u>1 600,00 €</u>
<u>USBC Basket</u>	<u>1 500,00 €</u>
<u>Restos du Cœur</u>	<u>425,00 €</u>
<u>UNC</u>	<u>230,00 €</u>
<u>Les Eaux Vives</u>	<u>215,00 €</u>
<u>Croix Rouge</u>	<u>210,00 €</u>
<u>Ludothèque</u>	<u>110,00 €</u>
<u>ADMR</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Don du sang</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Entraid'addict</u>	<u>110,00 €</u>
<u>FNATH</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Accueil Fraternel</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Asso musée de Chateaubriant</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Amicale Laique</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Compagnons de Blanche Couronne</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Assistantes maternelles la Chapelle-Launay</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Les Dalons de la Berthelais</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Secours Catholique</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Prevention routière</u>	<u>110,00 €</u>
<u>Terre d'Avenir</u>	<u>100,00 €</u>
<u>Sous Total</u>	<u>12 510,00 €</u>

Monsieur Lemerrier et Madame Flauraud se retirent du vote car ils sont membres d'associations percevant une subvention.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (19 voix), valide les subventions 2023 aux associations.

2.3 – Loyer boulangerie

Madame Rabinand rappelle que le loyer inscrit dans le bail de 9 ans est de 750 €.

Depuis mars 2022, la boulangerie La Désirée bénéficie d'une exonération partielle de loyer, afin de soutenir ce commerce essentiel en cœur de bourg. Le Conseil municipal du 24 février 2022 ayant approuvé la mise en place d'un loyer minoré d'un tiers, soit 500 € pour une durée d'un an.

L'équipe municipale a rencontré le 11 janvier 2023 les boulangers qui ont fait part d'une situation financière plus consolidée mais toujours fragile. Il est à prendre en compte également la situation conjoncturelle de forte augmentation des coûts énergétiques en 2023 qui pénalisera ce commerce ayant d'importants besoins en électricité.

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire le loyer de 500 € pour une année supplémentaire.

Monsieur Lemerrier demande quand a débuté le bail : il s'agit de 2019.

Monsieur Bonhomme demande quelles sont les mesures envisagées pour suivre cette situation fragile. Deux points par an sont prévus avec les boulangers.

Monsieur Lemerrier remarque que si les plages d'ouverture se réduisent, il n'est pas surprenant que le chiffre d'affaires se rétracte. Il faudrait peut-être développer de nouveaux services comme un distributeur de pain.

Madame Maure demande si on connaît le bilan de la partie épicerie qui leur coûte peut-être de l'argent. Il n'est pas connu.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la prolongation d'un loyer de 500 € pour la boulangerie pour une durée d'une année.

2.4 – Convention avec le centre de gestion pour la réalisation des paies

Monsieur le Maire rappelle que le centre de gestion réalise les paies de la commune depuis de nombreuses années. Lors de sa séance de conseil d'administration du 13 décembre 2022, le centre de gestion a élaboré une nouvelle convention d'adhésion à la prestation paie et son annexe précisant les nouvelles conditions de réalisation de cette prestation. Les nouveaux documents sont en annexe de la présente note de synthèse. Cette nouvelle convention est valable pour une durée de 4 ans, jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur Bonhomme demande si une intervention des archivistes est de nouveau prévue, considérant que la place dans les archives est limitée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à la prestation paie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le centre de gestion.

3– INFORMATIONS

3.1 – Décisions du Maire

- Signature devis de 3182,90 € avec l'entreprise Service Ouest Poids Lourds concernant la réparation du camion des services techniques.

- Signature d'un contrat de 2182,46€ annuel pour la mise en œuvre de l'éco pâturage Vallée de la Cure et dans le pré contigu au cimetière pour 3 années.

3.2 – Projets d'initiative citoyenne

Le sondage est lancé pour le vote pour les quatre projets (four à pain, bois de chauffage, ouvrage sur Blanche Couronne, atelier réparation vélo...)

Pour les projets de l'an dernier, le projet Commun'art va mettre en place des ateliers créatifs pour embellir la commune. Le mobilier du Capello-stade va être installé au printemps.

Le modulaire jeunesse est livré et va être utilisé par l'ALJ pendant les vacances de février

3.3 – Révision allégée du PLU

Le dernier conseil communautaire a validé la révision allégée du PLU pour valider l'urbanisation possible dans les Secteurs déjà Urbanisés dans trois hameaux : Vérac, La Carriais/La Haulais, La Haie Davy.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Lors du dernier conseil communautaire, a été abordée en plénière la question de l'association Accès Réagis pour voir quelles sont les mesures possibles pour la CCES (problème de gouvernance entre anciens et nouveaux administrateurs) : les collectivités partenaires vont arrêter de subventionner l'association.

Madame Maure demande s'il y a eu du monde de présent à la réunion cantine du 6 février. 12 familles étaient présentes.

La séance est levée à 22h34.